

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **le mardi 17 mai 2022**, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19h00.

Sont présents, le Maire Bruno Côté, les Conseillers, André Ducharme, Francis Marcoux, Jason Ball et les conseillères Émilie Hébert-Larue et Cynthia Sherrer . Tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis par la loi.

La séance est présidée par le Maire **Bruno Côté**. Le Directeur général secrétaire trésorier, Martin Maltais, agit comme secrétaire d'assemblée. L'adjoint à la direction générale, René Vachon est également présent à la séance. Aucun citoyen a assisté à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Bruno Côté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2022 05 39

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire 17 mai 2022 à 19 heures

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2021;
4. Dépôt du rapport du vérificateur et adoption des états financiers vérifiés pour 2021;
5. Période de questions ;
6. Fermeture de l'assemblée.

Adoptée.

3- Présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2021

Une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2021 est faite par monsieur Maltais. Le rapport du maire sera déposé à la séance du conseil de juin.

2022 05 40

4- Dépôt du rapport du vérificateur et adoption des états financiers vérifiés pour 2021

Le Directeur général secrétaire trésorier, Monsieur Martin Maltais, dépose le rapport du vérificateur et les états financiers vérifiés pour l'année 2021, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

CONSIDÉRANT QU'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2021 ont été faites par monsieur Shawn Frost, comptable agréé, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, lors de la séance de travail précédent la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2021, tels que présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

Adoptée.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, cette période n'est pas utilisée.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ducharme et résolu que la séance soit levée à 19h05.

Le tout respectueusement soumis,

Bruno Côté
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Bruno Côté, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.